

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 5 octobre 2015 à 19h30 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le maire Pascal Binet, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Stéphane Thivierge,

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence de la conseillère Stéphanie Boissonneault-Gaulin et du conseiller Ghislain Vallée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 44 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

15-10-259

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de septembre 2015;
6. Dépôt des états financiers au 30 septembre 2015;
7. Règlement d'emprunt numéro 180-15 concernant la construction d'une conduite d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac et des travaux d'infrastructures et de pavage sur la rue des Écureuils : dépôt du certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
8. Consolidation du parc industriel : autorisation de dépôt de la demande d'aide financière auprès de Développement Économique Canada;
9. Projet de construction d'unités d'habitation, programme Accès logis Québec : confirmation de participation au programme *Supplément au loyer*;
10. Réfection du réseau pluvial du village de Saint-Daniel : mandat d'honoraires professionnels d'ingénierie en vue de produire des plans et devis pour appel d'offres;
11. Caractérisation d'un milieu humide : mandat d'honoraires professionnels à un biologiste;
12. Transport adapté de la région de Thetford Inc. : renouvellement d'adhésion et adoption des prévisions budgétaires;
13. Pompier volontaire : recommandation d'embauche et autorisation d'achat d'un habit de combat;
14. Fourniture de carburant et de mazout : adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ;
15. Approvisionnement de propane : autorisation de signature d'un contrat d'un (1) an à prix fixe;
16. Travaux subventionnés : adoption du rapport;
17. Travaux sur le rang des Campagnards : affectation d'une partie de la réserve;

18. Affaires diverses :
  - 18.1 Développement du parc industriel : divers mandats d'honoraires professionnels;
  - 18.2 Avis de motion : projet de règlement numéro 185-15, amendant le règlement 29-03, fixant à 750 000 \$ le montant affecté au fonds de roulement;
19. Correspondance et rapports;
20. Période de questions;
21. Levée de la séance.

Suite aux ajouts présentés au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-260

#### **PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de septembre 2015 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-261

#### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits,

Il est alors proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois ainsi autorisés se chiffrent à 664 308.33 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 30 septembre 2015 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

15-10-262

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 180-15 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC-DU-HUIT DANS LE SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC ET DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE DES ÉCUREUILS : DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE**

Je, Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt numéro 180-15, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mercredi 9 septembre 2015 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi en vertu du dernier alinéa de l'article 553 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*», est de 73.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 18.

Suite à cette procédure d'enregistrement, aucune personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur desservi par le réseau d'aqueduc des usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac n'a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 18 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement numéro 180-15 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-263

**CONSOLIDATION DU PARC INDUSTRIEL : AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA**

**ATTENDU** l'importance que revêt le développement du parc industriel pour la diversification économique de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que le projet de prolongement de la rue Fortin Nord et l'installation d'infrastructures publiques est primordial, voire indispensable pour favoriser l'implantation de nouvelles industries à Adstock;

**ATTENDU** qu'une industrie créatrice d'emplois est actuellement en attente de la réalisation du projet de prolongement des services publics sur la rue Fortin Nord pour y installer ses pénates;

**ATTENDU** la priorité émanant de la planification stratégique de la municipalité;

**ATTENDU** que la municipalité désire adresser son projet de demande d'aide financière dans le programme de subvention de «Diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile» ou tout autre programme de subvention pour le concrétiser;

**ATTENDU** que, sans subvention, le conseil municipal devra abandonner son projet, mettant ainsi fin à ce volet de diversification de son économie;

**ATTENDU** que la municipalité s'engage à défrayer sa part advenant une réponse positive du programme de subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, auprès de Développement Économique Canada dans le programme de subvention de «Diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile» ou tout autre programme de subvention pour le concrétiser, une demande d'aide financière en vue de prolonger la rue Fortin Nord et d'y installer les infrastructures publiques;
- de confirmer, au gestionnaire du programme retenu aux fins de subvention, que la Municipalité d'Adstock s'engage à assumer sa part des coûts au projet;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document jugé utile et pertinent en vue de la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-264

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNITÉS D'HABITATION, PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC : CONFIRMATION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER**

Un projet de construction d'unités d'habitation dans Adstock a été étudié et reçoit l'aval de tous les élus municipaux. Afin d'initier sa concrétisation, il y a lieu, dans un premier temps, de confirmer, auprès de la Société d'Habitation du Québec, que la Municipalité d'Adstock s'engage à participer au Programme de *Supplément au Loyer* tel que défini par la Société d'Habitation du Québec.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock confirme, auprès du gestionnaire du programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction d'unités d'habitation à Adstock, son engagement de participer au programme dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévus au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-265

**RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL DU VILLAGE DE SAINT-DANIEL : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN VUE DE PRODUIRE DES PLANS ET DEVIS POUR APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock projette d'effectuer des travaux de réfection du réseau pluvial construit dans la zone urbaine du village de Saint-Daniel;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat d'honoraires professionnels à une firme d'ingénieurs afin de produire des plans et devis pour l'appel d'offres;

**ATTENDU** que le montant estimé du mandat d'ingénierie est inférieur à 25 000 \$, la municipalité peut accorder ce mandat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de confier, à la firme d'ingénieurs-conseils «Fréchette LGL, division SNC Lavalin», un mandat d'honoraires professionnels en vue de produire des plans et devis pour l'appel d'offres concernant la réfection du réseau pluvial du village de Saint-Daniel. Le montant de ce mandat est de 11 500 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-266

**CARACTÉRISATION D'UN MILIEU HUMIDE : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À UN BIOLOGISTE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock est propriétaire d'une partie du lot 23M, rang 12 au cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;

**ATTENDU** qu'un projet de développement industriel est envisagé sur ce lot;

**ATTENDU** qu'un cours d'eau traverse la section sud-ouest de ce lot, lequel constitue un obstacle quant au projet de développement de cette partie du parc;

**ATTENDU** qu'à la demande de la Municipalité d'Adstock, un fonctionnaire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) s'est rendu sur les lieux afin de constater, «de visu», les possibilités de déviation ou de canalisation de celui-ci;

**ATTENDU** que suite à cette visite, une caractérisation du cours d'eau effectuée par un biologiste est exigée par le MDDELCC avant de formuler toute conclusion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de confier à monsieur Rémy Fluet, biologiste à la MRC des Appalaches, un mandat d'honoraires professionnels en vue de la préparation d'un rapport de caractérisation du milieu humide situé à l'intérieur de la partie non développée du parc industriel sis dans le secteur Saint-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-267

**TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. :  
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'informer la direction générale de «Transport adapté de la région de Thetford Inc.» de ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock désire renouveler, pour l'année 2016, son adhésion à «Transport adapté de la région de Thetford Inc.». À cet égard, la municipalité accepte de contribuer au service de transport adapté au montant total de 1 680 \$, lequel montant représente un nombre de 15 usagers à 112 \$ par usager;
- que les prévisions budgétaires 2016 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;
- que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-268

**POMPIER VOLONTAIRE : RECOMMANDATION D'EMBAUCHE ET  
AUTORISATION D'ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT**

**ATTENDU** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la brigade incendie du secteur Saint-Méthode couvrira l'ensemble du territoire de la municipalité en matière de sécurité incendie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'augmenter le nombre d'effectifs à la lutte contre l'incendie;

**ATTENDU** que monsieur Guillaume Drouin Bélanger dépose sa candidature afin de devenir membre de la brigade incendie du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que le candidat possède toute la formation requise pour exercer le métier de pompier volontaire;

**ATTENDU** que monsieur Daniel Couture, chef pompier, recommande aux membres du conseil municipal de procéder à son embauche à titre de pompier volontaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu ce qui suit :

- d'entériner la recommandation de monsieur Daniel Couture, chef pompier et d'embaucher monsieur Guillaume Drouin Bélanger à titre de pompier volontaire de la brigade incendie du secteur Saint-Méthode;
- d'autoriser l'achat d'un (1) nouvel habit de combat au coût d'environ 1 350 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-269

**FOURNITURE DE CARBURANT ET DE MAZOUT : ADHÉSION AU  
REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UMQ**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

**ATTENDU** que l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long ;
- que la Municipalité d'Adstock confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;
- qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;
- que la Municipalité d'Adstock confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.00 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-270

**APPROVISIONNEMENT DE PROPANE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'UN (1) AN À PRIX FIXE**

**ATTENDU** qu'aux fins d'approvisionnement en propane, des prix ont été demandés à deux (2) fournisseurs et que seule la firme «Hamel Propane», fournisseur actuel, a déposé son offre;

**ATTENDU** que l'évaluation des achats cumulatifs de propane pour la période couverte du contrat est inférieure à 25 000 \$;

**ATTENDU** que, pour la période se terminant le 31 août 2016, la firme «Hamel Propane» offre à la Municipalité d'Adstock de fournir la quantité de propane nécessaire, soit environ 46 000 litres, à un prix fixe de 0.4180 \$ le litre excluant toutes taxes;

**ATTENDU** que l'expérience passée nous démontre une variation incontrôlable des prix du gaz propane l'hiver venu et le bénéfice retiré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'accepter l'offre soumise par la firme «Hamel Propane» de nous fournir, à prix fixe de 0.4180 \$ le litre, taxes en sus, la quantité de propane nécessaire à la bonne marche des activités municipales. Ce contrat est valide jusqu'au 31 août 2016.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de fourniture de propane à intervenir avec «Hamel Propane».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-10-271

**TRAVAUX SUBVENTIONNÉS : ADOPTION DU RAPPORT**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de signifier, au ministère des Transports, ce qui suit :

- que le Conseil municipal approuve des dépenses de 47 386.39 \$ pour des travaux exécutés sur le chemin du lac-Bolduc, les rues du Beau-Mont et du Beau-Site et le chemin J.-E.-Fortin pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du lac-Bolduc, les rues du Beau-Mont et du Beau-Site et le chemin J.-E.-Fortin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



15-10-272

**TRAVAUX SUR LE RANG DES CAMPAGNARDS : AFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA RÉSERVE**

**ATTENDU** que la résolution portant le numéro 15-05-145 autorisait, à la hauteur de 210 000 \$, des travaux de pavage sur le rang des Campagnards;

**ATTENDU** que ces travaux étaient en partie financés par la réserve constituée au montant de 190 000 \$;

**ATTENDU** qu'étant donné certaines entraves, les travaux n'ont pas été exécutés sur toute la longueur du rang;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu une subvention gouvernementale de 80 000 \$ pour la réalisation de ces travaux;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'affecter, au revenu, que l'excédent entre les coûts et le montant de subvention;

**ATTENDU** le rapport d'activités préparé par Martin Dufour, ing. directeur des travaux publics daté du 23 juillet 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'affecter, au revenu en provenance de la réserve affectée pour des travaux sur le rang des Campagnards, le montant de 54 034.64 \$, c'est-à-dire l'excédent entre les coûts (134 034.64 \$) et la subvention gouvernementale reçue (80 000 \$) pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

15-10-273

**DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL : DIVERS MANDATS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** le projet de développement de la partie non aménagée du parc industriel;

**ATTENDU** qu'un promoteur est actuellement en attente de construction d'infrastructures publiques pour installer ses pénates dans cette section du parc;

**ATTENDU** que la voie d'accès doit être construite et les services publics installés pour accueillir et favoriser l'établissement d'industries;

**ATTENDU** le dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme de subvention de «Diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile» en vue de construire les services publics dans la section non aménagée;

**ATTENDU** l'article 1063.1 du Code municipal par lequel est autorisée une dépense maximale de 5 % du montant du règlement d'emprunt en vigueur en vue de renflouer le fonds général de la municipalité;

**ATTENDU** que des mandats d'honoraires doivent être accordés à divers professionnels tels l'arpenteur-géomètre, l'architecte, l'ingénieur, le notaire, etc. en vue de construire la voie d'accès et installer les services publics dans les meilleurs délais dans cette section du parc;

**ATTENDU** que le montant pour chacun des susdits mandats est estimé à un montant inférieur à 25 000 \$ d'où le pouvoir d'accorder des mandats de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser la direction générale à confier, suivant le dépôt des offres des professionnels, des mandats d'honoraires inférieurs à 25 000 \$ à des professionnels en vue de développer la partie non aménagée du parc industriel dans le secteur Saint-Méthode.

En vue de financer ces dépenses, il est résolu d'utiliser, en priorité, les dispositions contenues à l'article 1063.1 de Code municipal et, ultimement, de puiser les sommes nécessaires à la réserve affectée au développement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 185-15, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-03, FIXANT À 750 000 \$ LE MONTANT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement portant le numéro 185-15, amendant le règlement numéro 29-03, fixant à 750 000 \$ le montant affecté au fonds de roulement.

**CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

**RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS**

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et, le cas échéant, précisent l'état d'avancement de chacun d'eux.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, monsieur le maire commente chacun d'eux.

F1) **Prochaine séance ordinaire du conseil** : lundi, 2 novembre 2015, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann du secteur Saint-Méthode.

F2) Proposition d'accueil de réfugiés : résultat de l'analyse de la proposition.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

15-10-274

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu de lever la séance à 21h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon